

OMPI



WO/PBC/11/17
ORIGINAL : anglais
DATE : 21 août 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

**Onzième session
Genève, 25 – 28 juin 2007**

RAPPORT

établi par le Secrétariat

1. La onzième session du Comité du programme et budget de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") s'est tenue au siège de l'OMPI du 25 au 28 juin 2007.

2. Le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Ukraine et Zambie (41). Les membres du comité qui étaient représentés à cette session sont les suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Chine, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Ukraine et Zambie (29). En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Angola, Barbade, Bélarus, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Grèce, Iraq, Israël, Kirghizistan, Norvège, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Turquie et Viet Nam (19). La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent document.

3. Le Comité d'audit était représenté à la session par M. Khalil Issa Othman, président, et MM. Geoffrey Drage et Gian Piero Roz, membres.

4. Le vérificateur externe des comptes, représenté par MM. Kurt Grüter, directeur, et Denys Neier, responsable de la vérification externe des comptes du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse, ont également assisté à une partie de la session.

5. M. Guilherme De Aguiar Patriota (Brésil) et M. Gilles Barrier (France) ont été respectivement élus président et vice-président du comité. Mme Carlotta Graffigna (directrice exécutive et contrôleur de l'OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

6. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure dans le document WO/PBC/11/1 Prov. 5 et fait l'objet de l'annexe II du présent document.

7. Le contrôleur a déclaré que compte tenu du programme de travail chargé, les besoins supplémentaires créés par le nouveau mécanisme d'élaboration du programme et budget de l'Organisation et l'établissement d'une série de nouvelles dispositions du Règlement financier et de son règlement d'exécution avaient engendré une charge de travail considérable pour le Secrétariat qui, par conséquent, n'avait pas été en mesure de produire tous les documents bien avant la date de la session et de les faire traduire dans les six langues de travail du comité. Conformément aux pratiques recommandées suivies par d'autres organisations du système des Nations Unies, et comme cela avait été le cas à la précédente session officielle du comité, le Secrétariat n'établirait plus un rapport in extenso, mais ferait une synthèse des délibérations et mentionnerait les recommandations adoptées. Une déclaration ne serait consignée dans le rapport qu'à la demande expresse de la délégation l'ayant prononcée.

8. À l'ouverture de la session, des déclarations générales ont été faites par la délégation de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), la délégation du Bangladesh (au nom du groupe des pays asiatiques), la délégation du Bénin (au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA)), la délégation de l'Italie (au nom du groupe B), la délégation de la Fédération de Russie et la délégation de l'Ukraine. Le contenu de ces déclarations générales est reproduit ci-après, sous les points pertinents de l'ordre du jour.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

a) RAPPORT DE GESTION FINANCIERE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la publication FMR/2004-2005 et du document WO/PBC/11/2. Des déclarations ont été faites par les délégations de l'Algérie, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Ukraine.

10. Le Secrétariat a été félicité pour l'excellente gestion financière et les bons résultats financiers obtenus au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que pour avoir inversé la tendance aux budgets déficitaires des précédents exercices biennaux.

11. Plusieurs délégations se sont référencées à la recommandation du vérificateur externe des comptes selon laquelle il convenait de porter le niveau recommandé des réserves à 25% des dépenses de l'exercice biennal. Pour plus de précisions sur ce point et en ce qui concerne l'intervention du vérificateur externe des comptes à cet égard, veuillez vous reporter aux paragraphes 47 et 48 ci-après.

12. En réponse à une remarque formulée par la délégation du Royaume-Uni, le contrôleur a précisé que, sur la base du nouveau mécanisme adopté à la session de 2006 des assemblées des États membres, le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007 serait soumis au comité pour examen au cours de l'année suivant la clôture de l'exercice financier 2006-2007, soit en 2008.

13. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2004-2005 (publication FMR/2004-2005).

b) EXAMEN DU RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2006

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/3. Le document a été présenté par l'auditeur interne. Des déclarations ont été faites par les délégations du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Nigéria et du Pakistan.

15. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont félicitées de l'incorporation, dans le rapport sur l'exécution du programme en 2006, des chiffres relatifs aux dépenses par programme et d'un rapport sur les gains d'efficacité réalisés en 2006. Il a été proposé que dans l'avenir, ce rapport contienne aussi des données relatives au personnel par programme, ainsi qu'un tableau résumant les dépenses effectives pour chaque objectif stratégique.

16. En réponse à plusieurs interventions, le contrôleur a déclaré qu'un tableau détaillé des gains d'efficacité, y compris les gains d'efficacité concernant les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye a été publié dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 (document WO/PBC/11/6).

17. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport sur l'exécution du programme en 2006, qui fait l'objet du document WO/PBC/11/3.

c) ETAT FINANCIER INTERMEDIAIRE POUR 2006

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/4. Des déclarations ont été faites par les délégations de la France et des Pays-Bas.

19. *Le Comité du programme et budget a pris note des informations contenues dans l'état financier intermédiaire pour 2006, qui fait l'objet du document WO/PBC/11/4.*

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

BUDGET REVISE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/5. Un tableau reflétant la situation des emplois au 28 février 2007 et distinguant les postes vacants et postes supplémentaires sollicités au titre de la flexibilité été diffusé en séance et fait l'objet de l'annexe III du présent document. Des déclarations sur ce point de l'ordre du jour ont été faite par les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), du Brésil, de la Bulgarie, de l'Équateur, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, de la Pologne, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de l'Espagne, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

21. En lançant le débat sur ce point de l'ordre du jour, le contrôleur a déclaré que l'examen du budget révisé par le Comité du programme et budget en vue de recommander son adoption par l'Assemblée générale constituait l'un des principaux changements découlant de l'adoption du nouveau mécanisme à la session de 2006 des assemblées des États membres. Elle a également mis l'accent sur les facteurs à l'origine des ajustements proposés et a confirmé que jusque-là, l'allocation des fonds aux chefs de programme avait pu être maintenue dans la limite du budget initial, à l'exception des dépenses découlant de l'application de la clause de flexibilité dans les secteurs du PCT et de Madrid. Elle a souligné qu'il était nécessaire que le comité, dès la présente session consacrée à l'examen du budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007, envoie un signal pour permettre aux secteurs du PCT et de Madrid d'absorber la charge de travail supplémentaire n'ayant pas été prise en considération dans le budget initial. Le PCT avait besoin de ressources additionnelles d'un montant de 10 millions de francs suisses (destiné à couvrir le coût de la sous-traitance des travaux de traduction) et le secteur de Madrid avait besoin de fonds supplémentaires pour recruter des traducteurs extérieurs, ce qui permettrait d'éviter un retard dans le traitement des demandes.

22. Les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), du Brésil, de la Bulgarie, de l'Équateur, de l'Italie, du Mexique, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, de la Pologne et de la Fédération de Russie ont appuyé le budget révisé pour l'exercice 2006-2007 proposé par le Secrétariat.

23. Les délégations de la Bulgarie et de la Pologne ont particulièrement appuyé la proposition d'augmentation du budget du programme 7.

24. Les délégations de la France, du Japon, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ont déclaré qu'elles n'étaient pas en mesure de faire une recommandation finale sur l'adoption du budget révisé pour l'exercice 2006-2007 au cours de la présente session du comité, avant que les résultats de l'étude bureau par bureau ne soient mis à disposition et que des discussions plus approfondies aient eu lieu sur l'utilisation des réserves.

25. En réponse à plusieurs questions soulevées par les participants, le contrôleur a indiqué que la clause de flexibilité (adoptée par les États membres en 1989 dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye) accordait au directeur général l'autorisation préalable de créer, selon des modalités précises, des postes supplémentaires dans ces secteurs en fonction de la charge de travail additionnelle au regard des estimations budgétaires initiales. Cette clause avait été appliquée à la hausse, mais aussi à la baisse, étant donné que, par exemple, dans le budget révisé pour l'exercice biennal 2004-2005, plus de 40 postes avaient été supprimés à ce titre.

26. Le contrôleur a également expliqué que, puisque la clause de flexibilité n'était pas applicable aux dépenses autres que les dépenses de personnel, afin d'être en mesure de ventiler des dépenses supplémentaires autres que les dépenses de personnel au cours du présent exercice biennal (telles que les ressources nécessaires au PCT aux fins de la sous-traitance des travaux de traduction à des prestataires de services extérieurs), le Secrétariat avait besoin de l'approbation des États membres dans le cadre de la procédure d'examen du budget révisé.

27. M. Francis Gurry, vice-directeur général de l'OMPI, a annoncé que des propositions ayant trait à un mécanisme révisé relatif à la clause de flexibilité dans le cadre du PCT seraient soumises à l'Assemblée de l'Union du PCT en septembre 2007.

28. *Le Comité du programme et budget*

- i) a étudié sous un angle favorable le budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007 proposé dans le document WO/PBC/11/5;*
- ii) a indiqué qu'il arrêterait ses recommandations de manière définitive à sa session de septembre 2007; et*
- iii) a appuyé les activités nécessaires en 2006-2007 pour satisfaire notamment aux obligations internationales de l'Organisation.*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

a) PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009
(PREMIERE LECTURE)

29. Les délibérations du comité ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/6. Des déclarations (y compris des déclarations générales), ont été faites par les délégations de l'Afghanistan, de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), du Bangladesh (au nom du groupe des pays asiatiques), de la Barbade, du Bélarus, du Bénin (au nom des PMA), du Brésil, de la Bulgarie, de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Équateur, de El Salvador, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie (au nom du groupe B),

du Japon, du Kirghizistan, du Maroc, des Pays-Bas, du Nigéria, du Pakistan, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Ukraine, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

30. En présentant le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, le contrôleur a souligné qu'il était le fruit de la mise en œuvre du nouveau mécanisme d'établissement du programme et budget de l'Organisation, qui avait été adopté à la session de 2006 des assemblées des États membres de l'OMPI. Il avait donné lieu à la diffusion auprès de tous les États membres d'un questionnaire, les réponses reçues ayant été utilisées dans l'élaboration des grandes lignes du programme et budget établies par le directeur général. Ce document avait été examiné au cours d'une session informelle du Comité du programme et budget, tenue en décembre 2006, qui, à son tour, avait fourni des orientations au Secrétariat dans l'élaboration de la proposition considérée.

31. Sur la base du nouveau mécanisme, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 était présenté en première lecture à la présente session et il serait examiné en deuxième lecture à la session du comité prévue en septembre, juste avant les assemblées des États membres. Cela permettrait au Secrétariat d'incorporer dans la proposition toute contribution du comité ou demande formulée par ce dernier à la présente session.

32. Toutes les délégations s'étant exprimées sur ce sujet ont remercié le Secrétariat pour l'exhaustivité des documents établis et se sont félicitées de leur qualité. Elles ont généralement souscrit aux cinq objectifs stratégiques énoncés dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi qu'à la manière dont ils ont été intégrés dans les différents programmes. La présentation du document a également été largement appuyée, de même que la structure proposée concernant les programmes, qui facilitait la comparaison avec le précédent exercice biennal.

33. Les délégations de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains), de la Barbade, de la République populaire démocratique de Corée, du Nigéria et de la Thaïlande ont demandé que davantage de ressources soient consacrées au programme 6, déclarant que l'augmentation de 3,7% proposée pour ce programme par rapport au budget révisé pour l'exercice 2006-2007 n'était pas suffisante pour répondre aux besoins des pays en développement dans ces domaines au cours de l'exercice 2008-2009. La délégation de la Thaïlande a également demandé au Secrétariat de fournir d'autres indicateurs d'exécution concernant le programme 6.

34. La délégation du Bangladesh (au nom du groupe des pays asiatiques) a souligné en particulier la nécessité de consacrer des ressources humaines et financières adéquates à la mise en œuvre du plan d'action pour le développement. Elle a également appuyé les activités de l'OMPI aux fins de l'élaboration d'aperçus de la situation dans le domaine des brevets relatifs aux technologies de pointe et aux sciences de la vie, et s'est déclarée préoccupée par l'absence de progrès sur la question des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore.

35. La délégation du Bénin (parlant au nom des PMA) a réaffirmé la nécessité d'aider les PMA à participer pleinement à toutes les activités de l'OMPI et s'est félicitée du fait que le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il a été présenté, tient compte des caractéristiques propres aux PMA.

36. Plusieurs délégations ont en particulier appuyé les programmes 3, 6, 7, 8, 10, 11 et 15.

37. Les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains) et du Nigéria ont appuyé la proposition du directeur général visant à créer 30 nouveaux postes au cours de l'exercice 2008-2009 en vue de titulariser 30 agents temporaires actuellement employés par l'Organisation.

38. La délégation des États-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations de la France et des Pays-Bas, a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de souscrire à cette proposition avant la conclusion du projet d'évaluation bureau par bureau.

39. La délégation du Brésil s'est déclarée favorable en particulier à la proposition d'augmenter les ressources allouées au programme 3 et à l'incorporation dans le programme et budget de l'Organisation d'activités visant à fournir aux pays en développement des conseils sur les marges de manœuvre ménagées dans les systèmes de propriété intellectuelle. Elle a également déclaré que, si les programmes 3 et 6 étaient tous deux axés sur le développement, ils avaient des enjeux différents et il convenait donc de les inscrire dans le cadre d'objectifs stratégiques différents.

40. La délégation de la Fédération de Russie s'est prononcée en faveur de la modernisation et de l'amélioration du système du PCT afin qu'il puisse relever les défis auxquels il était confronté. Grâce à cette modernisation, le système du PCT deviendrait plus économique et attrayant pour les déposants d'un grand nombre de pays, même ceux qui n'avaient pas les moyens de payer la taxe actuelle du PCT. Elle a aussi demandé que soit révisé le texte de présentation du programme 7 tel qu'il figurait dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, afin de mieux prendre en considération, outre les besoins des pays se trouvant à différents degrés d'association avec l'Union européenne ou d'adhésion à cette dernière, ceux des États à présent indépendants qui, dans le passé, faisaient partie intégrante de la Communauté des États indépendants (CEI). Le contenu du programme, tel qu'il était proposé, ne rendait pas compte des caractéristiques et des besoins très différents des pays concernés. Il était également nécessaire de faire en sorte que des ressources appropriées (en quantité et en qualité) soient allouées au programme 7 afin d'aider les utilisateurs de cette région à stimuler l'innovation technologique et, ainsi, à mieux tirer parti des systèmes du PCT et de Madrid. De l'avis de la délégation, les besoins de la région n'étaient plus limités à l'assistance technique.

41. Se référant à la déclaration faite par la délégation de la Fédération de Russie, les délégations du Bélarus et du Kirghizistan ont également exprimé leur préoccupation face à l'absence de référence aux pays de la CEI dans le texte de présentation du programme 7 et ont demandé qu'il soit modifié dans la perspective de l'examen de la proposition en deuxième lecture.

42. La délégation de la Chine s'est déclarée préoccupée par le statut de la langue chinoise au sein de l'Organisation.

43. La délégation du Japon a indiqué qu'elle était préoccupée par l'augmentation proposée des dépenses par rapport au budget initial pour l'exercice 2006-2007 et a déclaré que cette proposition devrait être examinée plus en détail, en particulier s'agissant des programmes 18, 21 et 27. Elle a également fait part de sa préoccupation quant à l'augmentation proposée concernant certains objets de dépense, y compris les voyages.

44. La délégation de la Suisse a demandé au Secrétariat d'établir, aux fins de l'examen du projet en deuxième lecture, une comparaison avec le budget initial pour l'exercice biennal 2006-2007 et avec l'organigramme de l'Organisation correspondant aux programmes proposés pour l'exercice 2008-2009. Elle a également déclaré qu'elle attachait une importance particulière aux objectifs stratégiques III et IV et a demandé que l'accent continue d'être mis sur les mesures d'économie.

b) PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009
TENANT COMPTE D'UNE REDUCTION DE 15% DE LA TAXE INTERNATIONALE
DE DEPOT ET DE LA TAXE DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU TRAITE DE
COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

c) OPTIONS CONCERNANT L'UTILISATION EVENTUELLE DES RESERVES
DISPONIBLES A MOYEN TERME

45. Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/11/9 et WO/PBC/11/10. À la demande des participants, le Secrétariat a diffusé des notes informelles concernant une estimation de l'incidence d'une réduction de 15% et de 5%, respectivement, des taxes du PCT à partir du 1^{er} janvier 2008. Ces notes font l'objet des annexes IV et V du présent report.

46. Des déclarations ont été faites par les délégations de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains), du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Kirghizistan, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine.

47. Le vérificateur externe des comptes, en réponse aux questions des délégations concernant la logique sous-tendant sa recommandation de porter le niveau recommandé des réserves de l'Organisation à 25% des dépenses de l'exercice biennal, a déclaré que si sa recommandation n'était pas fondée sur un modèle scientifique, il s'agissait d'une question de prudence financière, compte tenu en particulier de la proposition de transition vers les Normes comptables pour le secteur public international.

48. En ce qui concerne la question du niveau recommandé des réserves, la délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle ne voyait pas la nécessité d'augmenter le niveau recommandé, établi par les assemblées à leur session de 2000; les délégations du Brésil, du Pakistan, des Pays-Bas, de la Suisse et de l'Ukraine ont indiqué qu'elles appuyaient la recommandation du vérificateur externe des comptes de porter le niveau recommandé des réserves à 25% des dépenses de l'exercice biennal. Les délégations de l'Espagne et de la Suisse, appuyées par la délégation de la France, ont ajouté qu'elles étaient toutefois disposées à prendre également en considération un niveau recommandé de 20%.

49. Concernant le montant des taxes du PCT, la délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle avait l'intention de présenter à l'Assemblée de l'Union du PCT, à sa session de 2007, une proposition visant à réduire de 15% la taxe internationale de dépôt et la taxe de traitement dans le cadre du PCT à partir du 1^{er} janvier 2008. Selon elle, cette réduction était à la fois justifiée et possible et encouragerait l'utilisation du PCT par les utilisateurs des pays en développement, sans compromettre le financement des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI. La délégation du Japon a déclaré qu'elle avait l'intention de faire cette proposition conjointement avec les États-Unis d'Amérique.

50. La délégation de l'Allemagne, appuyée par celle de l'Espagne, s'est déclarée disposée à s'engager en faveur d'une réduction de 5% des taxes du PCT.

51. Les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), du Bénin (au nom des PMA), du Brésil, du Kirghizistan, du Maroc, du Nigéria, de la Fédération de Russie, de la Turquie et de l'Ukraine se sont déclarées fermement opposées à toute réduction des taxes du PCT parce que, comme il ressortait du document WO/PBC/11/10, cette mesure engendrerait un déficit pour l'Organisation à partir de l'exercice biennal 2008-2009 et remettrait en question la possibilité de financer d'autres projets et investissements.

52. La délégation de la France a indiqué que toute décision sur la question du montant des taxes du PCT était prématurée compte tenu des nombreux projets et investissements que l'Organisation se proposait de mettre en œuvre à moyen terme.

53. La délégation des Pays-Bas a souligné qu'une réduction du montant des taxes devrait s'inscrire dans la durée et a déclaré qu'elle n'était pas convaincue qu'une telle réduction puisse être maintenue au vu d'un certain nombre d'incertitudes financières.

54. En réponse à une intervention de la délégation du Pakistan, le contrôleur a déclaré que le pourcentage de réduction des taxes du PCT qui permettrait d'équilibrer le budget de l'exercice biennal 2008-2009 était compris, selon ses estimations, entre 3 et 4%.

55. En réponse à une intervention de la délégation des États-Unis d'Amérique, le contrôleur a précisé qu'une réduction de 15% des taxes du PCT à compter du 1^{er} janvier 2008 engendrerait un déficit de 52,1 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2008-2009, à condition que les États membres approuvent le montant des dépenses (630,2 millions de francs suisses) proposé dans le document WO/PBC/11/6, mais aussi à condition que les recettes effectives en 2008-2009 correspondent aux estimations (578,1 millions de francs suisses).

56. À l'issue des délibérations, la délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle était disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concernait cette proposition, à condition toutefois que les autres États membres en fassent de même.

57. S'agissant des options concernant l'utilisation éventuelle des réserves disponibles à moyen terme (estimées à 55,5 millions de francs suisses à la fin de 2007), les opinions ci-après ont été exprimées.

58. La délégation de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains), appuyée par les délégations du Brésil, du Maroc et du Nigéria, a exprimé l'opinion que les principales priorités étaient la mise de fonds initiale pour la nouvelle construction et le financement du plan d'action pour le développement. Les investissements en matière de sécurité proposés dans le document WO/PBC/11/12 ne constituaient pas une priorité pour le groupe des pays africains.

59. La délégation de la France, appuyée par les délégations de l'Espagne et de la Suisse, a déclaré que, à son avis, la mise de fonds initiale pour la nouvelle construction et les investissements informatiques dans le secteur de Madrid étaient prioritaires. La délégation de l'Espagne a ajouté qu'elle était aussi favorable à l'utilisation des excédents dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement.

60. La délégation du Japon a souligné que les propositions contenues dans le document WO/PBC/11/10 devaient être examinées de façon globale et elle a demandé davantage de renseignements sur le coût estimatif de la nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid (15 millions de francs suisses).

61. La délégation des Pays-Bas a déclaré qu'en général, elle appuyait les quatre options proposées par le Secrétariat dans le document WO/PBC/11/10.

62. La délégation de la Turquie a indiqué que, selon elle, le plan d'action pour le développement et la nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid étaient prioritaires.

63. À l'issue des délibérations, le prédisent a noté que si aucun consensus n'avait pu être dégagé sur la question de la proposition de réduction des taxes du PCT, la mise de fonds initiale pour la nouvelle construction et le financement du plan d'action pour le développement avaient recueilli un large soutien, ainsi que, dans une moindre mesure, les investissements relatifs au système de planification des ressources d'entreprise et à l'amélioration de la sécurité.

64. Le Comité du programme et budget

i) a pris note des renseignements contenus dans les documents WO/PBC/11/6, 9 et 10;

ii) a appuyé d'une manière générale les cinq objectifs stratégiques et le cadre du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 figurant dans le document WO/PBC/11/6;

iii) a exprimé ses vues et demandé des précisions sur un certain nombre de questions à cet égard, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de la session; et

iv) a indiqué qu'il arrêterait à sa session de septembre 2007 ses recommandations finales à l'Assemblée générale.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

REVISION DU REGLEMENT FINANCIER ET DU REGLEMENT D'EXECUTION DU REGLEMENT FINANCIER DE L'ORGANISATION (PREMIERE LECTURE)

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/8. En présentant le document, le contrôleur a déclaré que le projet de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du règlement financier contenu dans ce document prenait déjà en considération les informations reçues du Comité d'audit de l'OMPI, du vérificateur externe des comptes et de l'auditeur interne. Elle a souligné que dans l'élaboration de ce projet,

le Secrétariat avait pris comme référence le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (adoptés en 2003), ainsi que les dispositions d'autres organisations du système des Nations Unies. Il s'agissait de la première révision intégrale du système de gestion financière de l'Organisation, qui mettait en œuvre plusieurs nouveaux principes et pratiques, y compris en matière d'obligation redditionnelle.

66. Des déclarations sur ce point de l'ordre du jour ont été faites par les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), du Brésil, de la France et des États-Unis d'Amérique. Des observations écrites ont été remises au Secrétariat par la délégation des États-Unis d'Amérique.

67. Les délégations se sont réjouies de cette initiative et ont félicité le Secrétariat pour le travail considérable qu'il avait accompli et l'excellente qualité des documents fournis au comité à cet égard.

68. *Le Comité du programme et budget*

i) a remercié le Secrétariat d'avoir élaboré un projet complet de nouveau Règlement financier de l'Organisation et de nouveau règlement d'exécution y relatif; et

ii) a demandé au Secrétariat d'organiser des consultations et des séances d'information supplémentaires avec les États membres à propos du projet proposé en vue de permettre au Comité du programme et budget de formuler, en temps voulu, ses recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

PROPOSITION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES D'ENTREPRISE

69. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/11. Des déclarations ont été faites par les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Ukraine.

70. En lançant le débat sur ce point de l'ordre du jour, le contrôleur a mis l'accent sur le lien étroit qui existe entre cette proposition et la mise en œuvre réussie de la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du règlement financier de l'Organisation, ainsi qu'avec d'autres processus décisifs de réforme de la gestion, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des achats. Il était proposé que les ressources affectées au projet de mise en œuvre d'un système de planification des ressources d'entreprise soient prélevées sur les réserves, essentiellement en raison de l'échéancier du projet (qui englobait deux exercices biennaux) et de sa portée générale, dans la mesure où il touchait tous les programmes.

71. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est déclarée favorable à la proposition relative à la mise en œuvre d'un système de planification des ressources d'entreprise à l'OMPI, a noté que le Secrétariat avait intégré plusieurs pratiques recommandées dans sa proposition initiale et a demandé des informations supplémentaires, y compris sur les expériences analogues menées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

72. La délégation du Japon, appuyée par la délégation du Royaume-Uni, a demandé des informations supplémentaires sur les avantages découlant de la mise en œuvre du projet et les économies qu'il induirait.

73. La délégation de la France a déclaré que ce projet revêtait une importance fondamentale pour l'OMPI et a encouragé le Secrétariat à s'inspirer de l'expérience acquise par d'autres organisations à cet égard afin d'éviter tout problème dans sa mise en œuvre.

74. Le Comité du programme et budget

i) a pris note des renseignements contenus dans le document WO/PBC/11/11 et du fait que le Comité d'audit a observé que l'OMPI avait besoin de systèmes informatiques appropriés pour permettre la mise en œuvre efficace du nouveau Règlement financier de l'Organisation et de son nouveau règlement d'exécution

ii) a demandé au Secrétariat de communiquer pour la session de septembre 2007 des renseignements supplémentaires sur le coût estimatif du projet, ainsi que sur l'expérience acquise par d'autres institutions spécialisées de l'ONU en ce qui concerne la mise en œuvre de projets de planification des ressources d'entreprise similaires, en vue de permettre au comité de formuler des recommandations pour la session de septembre 2007 de l'Assemblée générale.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

TRANSITION VERS LES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL

75. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/7 Rev. Des déclarations ont été faites par les délégations de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon et du Nigéria.

76. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été lancé par le directeur du Département des finances.

77. L'adoption des Normes comptables pour le secteur public international a été largement appuyée dans la mesure où le Comité du programme et budget a cru comprendre qu'il s'agissait d'une décision applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Il a été demandé au Secrétariat de fournir des informations supplémentaires sur le coût estimatif de l'adoption de ces nouvelles normes, en particulier concernant les systèmes informatiques nécessaires et la formation.

78. Le Comité du programme et budget, ayant pris note des renseignements contenus dans le document WO/PBC/11/7 Rev. a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le principe de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public international, sous réserve de la fourniture à ladite assemblée, à sa session de septembre 2007, d'informations complémentaires, notamment en ce qui concerne le coût estimatif de sa mise en œuvre.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :

PROPOSITION RELATIVE A L'AMELIORATION DES NORMES DE SECURITE DE L'OMPI

79. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/12. Des déclarations ont été faites par les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), du Brésil, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Nigéria et du Royaume-Uni.

80. Le document a été présenté par M. Michael Keplinger, vice-directeur général de l'OMPI, en sa qualité de coprésident du Comité de la coordination de la sûreté et de la sécurité.

81. Les délégations qui se sont exprimées ont reconnu l'importance que revêtait la question de la sécurité. Toutefois, les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), de la France, du Japon, du Nigéria, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, ont émis des réserves quant aux propositions contenues dans le document WO/PBC/11/12 et ont souligné que les exigences en matière de sécurité devaient être examinées dans le contexte du lieu d'implantation de l'Organisation, à savoir Genève. Elles ont également demandé des renseignements complémentaires sur la nature des risques auxquels l'Organisation était confrontée, ainsi que sur le point de savoir dans quelle mesure, selon le Secrétariat, l'OMPI ne satisfaisait pas aux Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, et sur les politiques et options qui permettraient éventuellement de mettre l'Organisation en conformité avec ces normes.

82. Les délégations de la France et des États-Unis d'Amérique se sont interrogées en particulier sur le bien-fondé des investissements proposés dans les locaux loués.

83. Les délégations de la France et de la Fédération de Russie ont demandé des renseignements supplémentaires sur la justification de la proposition visant à augmenter le nombre d'agents de sécurité recrutés dès le prochain exercice biennal.

84. La délégation du Japon s'est interrogée sur le bien-fondé de l'augmentation des dépenses visée aux paragraphes 14 et 27 du document WO/PBC/11/12.

85. La délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'elle espérait qu'il n'y aurait pas de perte de temps dans la mise en œuvre des mesures de sécurité essentielles à l'OMPI.

86. *Le Comité du programme et budget*

i) a pris note des informations figurant dans le document WO/PBC/11/12;

ii) a demandé que des informations supplémentaires et des options soient fournies sous forme écrite au comité de sorte que ce dernier soit en mesure de formuler des recommandations à l'Assemblée générale à cet égard;

iii) a souligné que toute option en matière d'investissements dans le domaine de la sécurité devait être examinée dans le contexte des autres alternatives présentées en matière de dépenses à financer par les réserves dans le document WO/PBC/11/10.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

POINT D'INFORMATION SUR LA QUATRIEME SESSION DU COMITE D'AUDIT
DE L'OMPI PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU COMITE

87. Le président du Comité d'audit de l'OMPI, M. Khalil Issa Othman, a présenté le rapport de la quatrième session du Comité d'audit (document WO/AC/4/2). Sa déclaration est reproduite à l'annexe VI.

88. *Le Comité du programme et budget a pris note du rapport présenté par le président du Comité d'audit de l'OMPI.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INTERNE

89. Comme requis au paragraphe 22 de la Charte de l'audit interne de l'OMPI, l'auditeur interne a présenté au comité un exposé sur les activités menées en matière d'audit, d'évaluation, d'enquête et d'inspection. Il a également confirmé que l'Assemblée générale recevrait, sous forme écrite, un rapport annuel de synthèse relatif à la supervision, conformément aux conditions énoncées au paragraphe 23 de la Charte de l'audit interne.

90. La délégation du Royaume-Uni a fait une déclaration.

91. Le Comité du programme et budget a pris note du rapport présenté par l'auditeur interne.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU
PROJET RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION

92. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/13.

93. En lançant le débat sur ce point de l'ordre du jour, M. Philippe Petit, vice-directeur général de l'OMPI, a souligné le rôle fondamental joué par le Comité d'audit de l'OMPI dans le cadre du projet. Il a également indiqué que jusque-là, le pilote du projet avait donné entière satisfaction au Secrétariat et qu'il avait été dans l'intérêt de ce dernier de demander des conseils juridiques à l'Institut pour le droit suisse et international de la construction. Il s'est aussi référé aux paragraphes 16 à 21 du document WO/PBC/11/10 dans lesquels il était proposé d'affecter une partie de l'excédent de réserves par rapport au niveau recommandé à une mise de fonds initiale pour financer la nouvelle construction, afin de réduire en conséquence le montant du prêt. En tout état de cause, il avait été demandé aux banques ayant répondu à l'appel d'offres de prévoir la possibilité pour l'Organisation de rembourser l'emprunt de manière anticipée, sans pénalités.

94. En réponse à une question de la délégation du Japon, M. Petit a déclaré que la nouvelle construction avait été conçue de manière à être utilisée à long terme, indépendamment d'une éventuelle fluctuation du nombre de fonctionnaires de l'OMPI. Il a également rappelé que l'Organisation louait encore quelques locaux et que le coût de la location de ces locaux était plus élevé que le coût estimatif de l'emprunt.

95. Le Comité du programme et budget a pris note des renseignements contenus dans le document WO/PBC/11/13.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU
PROJET D'EVALUATION BUREAU PAR BUREAU**

96. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/14. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été lancé par M. Francis Gurry, vice-directeur général de l'OMPI, en sa qualité de président du Comité directeur interne chargé du projet d'évaluation bureau par bureau. Il a donné un aperçu de la procédure suivie et du rôle joué respectivement par les fonctionnaires, le prestataire de services (PricewaterhouseCoopers (PwC)), le Comité d'audit et le Comité directeur interne chargé du projet au cours de la mise en œuvre du projet. Le Comité directeur interne chargé du projet a essentiellement eu pour rôle de veiller à faciliter le travail du prestataire de services et à faire en sorte que PwC réalise le projet et livre le rapport conformément au mandat qui lui avait été confié. Le rapport final serait publié sur le site Web de l'OMPI le 2 juillet 2007 et serait soumis pour examen à la session de septembre 2007 des assemblées des États membres.

97. Le Secrétariat n'avait pas été en mesure de prendre en considération les résultats du projet lors de l'élaboration du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, parce que les informations et recommandations fournies par le prestataire de services comme résultat intermédiaire n'étaient pas propices à des actions. Le Secrétariat escomptait que le rapport final aurait une incidence non pas sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, mais plutôt sur le budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007, étant donné que les implications des recommandations et des points de vue formulés par les États membres seraient mieux comprises à ce moment.

98. *Le Comité du programme et budget a pris note des renseignements contenus dans le document WO/PBC/11/14.*

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :**DESIGNATION DE L'AUDITEUR EXTERNE**

99. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/15. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été lancé par M. Philippe Petit, vice-directeur général de l'OMPI.

100. Des déclarations sur ce point de l'ordre du jour ont été faites par les délégations de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni. Cette dernière a demandé que le document ayant trait aux directives relatives aux dispositions sur la vérification extérieure des comptes pour les institutions internationales établies par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) soit joint au document qui serait soumis sur ce sujet à l'Assemblée générale.

101. Le Comité du programme et budget de l'OMPI a pris note du contenu du document WO/PBC/11/15.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE DIVULGATION FINANCIERE ET D'UN SYSTEME DE DIVULGATION DES CONFLITS D'INTERETS A L'OMPI

102. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/11/16. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été lancé par l'auditeur interne.

103. Le comité a été informé des progrès accomplis par l'Organisation dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de déclarations de situation financière et de divulgation des conflits d'intérêts. Le Secrétariat a déclaré qu'il souhaitait disposer d'exemples de pratiques recommandées dans les pays ayant mis en place de tels systèmes.

104. Le Comité du programme et budget a pris note des renseignements contenus dans le document WO/PBC/11/16.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT

105. Le comité est convenu que le Secrétariat publierait le rapport sur son site Web en accordant aux États membres quatre semaines pour communiquer leurs observations; après ce délai, le rapport serait considéré comme adopté.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLÔTURE DE LA SESSION

106. La clôture de la session a été prononcée.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

[L'annexe II suit/Annex II follows]

OMPI



WO/PBC/11/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 25 juin 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Onzième session
Genève, 25 – 28 juin 2007

ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la session
 Élection d'un président et de deux vice-présidents
 Adoption de l'ordre du jour
 Voir le présent document.
2. Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2004-2005
 Voir la publication FMR/2004-2005 et le document WO/PBC/11/2.
 Examen du rapport sur l'exécution du programme en 2006
 Voir le document WO/PBC/11/3.
 État financier intermédiaire pour 2006
 Voir le document WO/PBC/11/4.
3. Budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007
 Voir le document WO/PBC/11/5.
4. Projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 (première lecture)
 Voir le document WO/PBC/11/6.

WO/PBC/11/1
page 2

Projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 tenant compte d'une réduction de 15% de la taxe internationale de dépôt et de la taxe de traitement dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Voir le document WO/PBC/11/9.

Options concernant l'utilisation éventuelle des réserves disponibles à moyen terme

Voir le document WO/PBC/11/10.

5. Révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation (première lecture)
Voir le document WO/PBC/11/8.
6. Proposition relative à la mise en œuvre d'un système de planification des ressources d'entreprise
Voir le document WO/PBC/11/11.
7. Transition vers les Normes comptables pour le secteur public international
Voir le document WO/PBC/11/7 Rev.
8. Proposition relative à l'amélioration des normes de sécurité de l'OMPI
Voir le document WO/PBC/11/12.
9. Point d'information sur la quatrième session du Comité d'audit de l'OMPI présenté par le président du comité
Voir le document WO/AC/4/2.
10. Rapport de l'auditeur interne
(rapport verbal)
11. Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction
Voir le document WO/PBC/11/13.
12. Rapport sur l'état d'avancement du projet d'évaluation bureau par bureau
Voir le document WO/PBC/11/14.
13. Désignation de l'auditeur externe
Voir le document WO/PBC/11/15.
14. Rapport intérimaire sur la mise en place d'un système de divulgation financière et d'un système de divulgation des conflits d'intérêts à l'OMPI
Voir le document WO/PBC/11/16.
15. Adoption du rapport
16. Clôture de la session

[Fin du document]

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

PROPOSITION RELATIVE À L'AFFECTATION DES DÉPENSES DE PERSONNEL POUR LE BUDGET RÉVISÉ 2006-2007 (CORR.)

28 février 2007

	Postes										Agents temporaires										Consultants	SSA	TOTAL
	occupés A	vacants B	nouveaux C	flexibilité D	Total E=A+...D	SLC* F	G2 G	G3 H	G4 I	G5 J	G6 K	T1 L	T2 M	T3 N	T4 O	Total P=F+...O	Q	R	S=E+P+Q+R				
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE																							
01 Sensibilisation et communication	25	--	--	--	25	--	--	4	2	3	2	--	--	--	--	--	11	2	2	40			
02 Coordination extérieure	15	--	--	--	15	1	--	--	2	--	--	--	--	--	--	--	3	1	2	21			
03 Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	29	3	--	--	32	--	--	1	2	4	--	--	--	--	--	--	7	3	--	42			
04 Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	3	--	--	--	3	--	--	1	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	4			
05 Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1	--	--	--	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1			
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : INTÉGRER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT																							
06 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, Pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	43	3	--	--	46	2	--	3	4	--	--	--	--	--	--	--	9	8	--	63			
07 Certains pays d'Europe et d'Asie	7	1	--	--	8	--	--	--	1	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	9			
08 Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	7	--	--	--	7	--	--	1	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	8			
09 Gestion collectif du droit d'auteur et des droits connexes	3	--	--	--	3	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	3			
10 Application des droits de propriété intellectuelle	4	1	--	--	5	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	6			
11 Académie mondiale de l'OMPI	12	1	--	--	13	--	--	--	1	2	--	--	--	--	--	--	3	3	3	22			
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE																							
12 Droits des brevets	5	--	--	--	5	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	6			
13 Droits des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4	--	--	--	4	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	4			
14 Droit d'auteur et droits connexes	8	--	--	--	8	--	--	--	2	--	--	--	--	--	--	--	2	--	--	10			
15 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et	7	--	--	--	7	--	--	1	2	--	--	--	--	--	--	--	3	1	--	11			
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : FOURNITURE DE SERVICES																							
DE QUALITÉ DANS LE CADRE DES SYSTÈMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE																							
16 Administration du système du PCT	313	8	--	27	348	--	--	56	46	3	2	--	15	4	--	126	9	25	508				
17 Réforme du PCT	5	--	--	--	5	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	5			
18 Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	91	9	--	13	113	1	--	5	12	4	1	--	5	1	1	30	1	18	162				
19 Information en matière de brevets, classification et normes de propriété intellectuelle	15	1	--	--	16	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	17			
20 Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	3	--	--	--	3	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	3			
21 Services d'arbitrage et de médiation, principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine	11	2	--	--	13	1	--	1	1	--	1	--	--	--	--	4	2	--	19				
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA DIRECTION ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF A L'OMPI																							
22 Direction générale	25	2	--	--	27	--	--	--	3	1	--	--	--	--	--	--	4	--	--	31			
23 Contrôle budgétaire et mobilisation des ressources	8	--	--	2	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	1	11			
24 Supervision interne	3	2	2	--	7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	7			
25 Gestion des ressources humaines	36	2	--	1	39	--	--	1	4	2	--	--	--	--	--	7	1	1	48				
26 Opérations financières	32	--	--	1	33	--	--	1	3	3	--	--	--	--	--	7	--	--	40				
27 Techniques de l'information	49	--	--	2	51	2	--	--	3	2	--	--	--	--	--	7	5	--	63				
28 Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	75	2	--	1	78	--	1	19	4	2	--	2	2	--	--	30	--	2	110				
29 Gestion des locaux	30	--	--	--	30	--	--	1	4	2	--	--	--	--	--	7	1	1	39				
30 Voyages et achats	17	2	--	2	21	1	--	--	2	3	--	--	--	--	--	6	1	1	29				
31 Nouvelle construction	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	1				
Non affecté	--	10	3	--	13	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	13			
	886	49	5	49	989	8	1	95	98	31	6	2	22	5	1	269	41	57	1 356				

EFFECTIFS**1 253**

Les effectifs représentent le total des postes occupés, des agents temporaires, des consultants et des contrats de louage de service (SSA).

Les postes occupés sont calculés sur la base d'un poste = 1 personne. Si le nombre d'affectations est moindre que le total des postes de travail, le calcul équivalent plein temps donnera un chiffre inférieur à celui de l'effectif ci-dessus.

* Contrats de travail spécial

ANNEXE IV

**Estimation de l'incidence d'une réduction de 15% de la taxe internationale de dépôt
et de la taxe de traitement dans le cadre du PCT à partir du 1^{er} janvier 2008**
Scénario global pour la période 2008-2011
 (en millions de francs suisses)

	2008-2009		2010-2011	
	Pas de modification de la taxe du PCT (WO/PBC/11/6) Variante A	Réduction de 15% de la taxe du PCT à partir du 1 ^{er} janvier 2008 Variante B	Pas de modification de la taxe du PCT (WO/PBC/11/6) Variante A	Réduction de 15% de la taxe du PCT à partir du 1 ^{er} janvier 2008 Variante B
Recettes	646,8	578,1	678,6	605,2
Dépenses	630,2	630,2	678,6	678,6
Résultat (excédent/(déficit))	16,6	(52,1)	0,0	(73,4)
Solde initial des réserves	159,9	159,9	176,5	107,8
Total des réserves à la fin de l'exercice biennal	176,5	107,8	176,5	34,5
Réserves en pourcentage des dépenses biennales	28,0%	17,1%	26,0%	5,1%
Niveau recommandé des réserves conformément à la politique actuelle en matière de réserves* s'il est porté à 25% des dépenses biennales	117,4 157,6	119,5 157,6	126,5 169,7	128,6 169,7
Montant des réserves supérieur/(inférieur) conformément à la politique actuelle en matière de réserves s'il est porté à 25% des dépenses biennales	59,0 18,9	(11,6) (49,7)	50,1 6,9	(94,2) (135,2)

* Les niveaux recommandés pour l'exercice 2010-2011 ont été évalués sur la base des pourcentages moyens en 2008-2009.

**Estimation de l'incidence d'une réduction de 15% de la taxe
internationale de dépôt et de la taxe de traitement
dans le cadre du PCT à partir du 1^{er} janvier 2008**

Évolution des recettes
 (en millions de francs suisses)

	Variante A		Variante B	
	Pas de modification de la taxe du PCT (WO/PBC/11/6)		Réduction de 15% de la taxe du PCT à partir du 1 ^{er} janvier 2008	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
Contributions	34,8	34,8	34,8	34,8
Taxes				
PCT	485,0	510,0	416,4	436,6
Madrid	94,0	96,6	94,0	96,6
La Haye	7,1	8,8	7,1	8,8
Lisbonne	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Montant total des taxes</i>	<i>586,1</i>	<i>615,4</i>	<i>517,4</i>	<i>542,0</i>
Centre d'arbitrage et de médiation	2,8	3,0	2,8	3,0
Publications	2,6	2,6	2,6	2,6
Intérêts	16,3	18,6	16,3	18,6
Autres	4,2	4,2	4,2	4,2
TOTAL	646,8	678,6	578,1	605,2

[L'annexe V suit]

ANNEXE V

**Estimation de l'incidence d'une réduction de 5% de la taxe internationale de dépôt
et de la taxe de traitement dans le cadre du PCT à partir du 1^{er} janvier 2008**
Scénario global pour la période 2008-2011
(en millions de francs suisses)

	2008-2009		2010-2011	
	Pas de modification de la taxe du PCT (WO/PBC/11/6) Variante A	Réduction de 5% de la taxe du PCT à partir du 1 ^{er} janvier 2008 Variante B	Pas de modification de la taxe du PCT (WO/PBC/11/6) Variante A	Réduction de 5% de la taxe du PCT à partir du 1 ^{er} janvier 2008 Variante B
Recettes	646,8	623,9	678,6	654,2
Dépenses	630,2	630,2	678,6	678,6
Résultat (excédent/(déficit))	16,6	(6,3)	0,0	(24,4)
Solde initial des réserves	159,9	159,9	176,5	153,6
Total des réserves à la fin de l'exercice biennal	176,5	153,6	176,5	129,2
Réserves en pourcentage des dépenses biennales	28,0%	24,4%	26,0%	19,0%
Niveau recommandé des réserves conformément à la politique actuelle en matière de réserves* s'il est porté à 25% des dépenses biennales	117,4 157,6	118,0 157,6	126,5 169,7	127,0 169,7
Montant des réserves supérieur/(inférieur)				
conformément à la politique actuelle en matière de réserves s'il est porté à 25% des dépenses biennales	59,0 18,9	35,6 (4,0)	50,1 6,9	2,1 (40,5)

* Les niveaux recommandés pour l'exercice 2010-2011 ont été évalués sur la base des pourcentages moyens en 2008-2009.

**Estimation de l'incidence d'une réduction de 5% de la taxe
internationale de dépôt et de la taxe de traitement
dans le cadre du PCT à partir du 1^{er} janvier 2008**

Évolution des recettes

(en millions de francs suisses)

	Variante A		Variante B	
	Pas de modification de la taxe du PCT (WO/PBC/11/6)		Réduction de 5% de la taxe du PCT à partir du 1 ^{er} janvier 2008	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
Contributions	34,8	34,8	34,8	34,8
Taxes				
PCT	485,0	510,0	462,1	485,5
Madrid	94,0	96,6	94,0	96,6
La Haye	7,1	8,8	7,1	8,8
Lisbonne	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Montant total des taxes</i>	<i>586,1</i>	<i>615,4</i>	<i>563,2</i>	<i>590,9</i>
Centre d'arbitrage et de médiation	2,8	3,0	2,8	3,0
Publications	2,6	2,6	2,6	2,6
Intérêts	16,3	18,6	16,3	18,6
Autres	4,2	4,2	4,2	4,2
TOTAL	646,8	678,6	623,9	654,2

[L'annexe VI suit]

ANNEXE VI

RAPPORTS DU COMITE D'AUDIT DE L'OMPI**Déclaration de M. Khalil Issa Othman, président du Comité d'audit de l'OMPI,
devant le Comité du programme et budget**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la quatrième session du Comité d'audit de l'OMPI, qui fait l'objet du document WO/AC/4/2 qui vous a été communiqué.

À l'examen de ce document, vous noterez que nous avons continué de suivre l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction et du projet d'étude bureau par bureau et nous sommes penchés sur d'autres points, notamment l'audit et la supervision internes, et le projet de Règlement financier et de règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI. Conformément à une décision prise par le Groupe de travail du Comité du programme et budget en décembre 2006, nous avons également examiné le mandat qui nous a été confié et avons proposé des modifications, qui figurent à l'annexe I du rapport du Comité d'audit.

Je présenterai succinctement les différents points abordés.

Projet relatif à la nouvelle construction

Des informations ont été communiquées au Comité d'audit par de hauts fonctionnaires du Secrétariat et par le pilote du projet, à savoir le chef de projet externe. Nos observations ont porté essentiellement sur le registre des risques et les recommandations que nous avons formulées visaient principalement à ce que le nom d'une personne chargée de traiter chaque risque défini soit indiqué dans le registre; des mesures précises permettant d'atténuer les risques soient prises; et que le registre soit structuré de manière à tenir compte de l'ordre de priorité des risques. Nous avons également recommandé que le pilote présente des observations sur le registre des risques du Secrétariat et incorpore, dans ses rapports mensuels, une analyse des problèmes recensés, des risques éliminés ou atténués et des nouvelles questions prévues. Par ailleurs, le résultat de la consultation menée par le Comité de construction auprès de l'Institut du droit suisse et international de la construction en ce qui concerne les procédures de règlement des litiges qui devront figurer dans le contrat de l'entreprise générale devra être communiqué au Comité d'audit avant sa prochaine réunion officielle.

Étude bureau par bureau

Des informations ont été communiquées oralement au Comité d'audit par le président du Comité directeur interne chargé du projet puis, séparément, par les représentants de PricewaterhouseCoopers (PwC). Nous avons été informés que le Comité directeur était convenu avec PwC de ne pas établir de rapport intermédiaire écrit, dans l'attente des

conclusions définitives. Le projet semblait suivre son cours. Toutefois, le Comité d'audit est parvenu à la conclusion que l'absence d'un rapport écrit limitait sa capacité à superviser l'évolution du projet, en particulier s'agissant des questions fondamentales qu'il avait soulevées au cours de la réunion tripartite et de la question de savoir si l'état d'avancement du travail réalisé par PwC était conforme au mandat établi.

Audit et supervision internes

Des informations ont été communiquées au Comité d'audit par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI. Nous avons notamment recommandé que le directeur

- a) examine les recommandations relatives à la supervision afin de faire en sorte qu'elles continuent d'être bien adaptées et élabore un système de suivi en vue d'incorporer des critères de conformité; et
- b) élabore une approche stratégique et justifie ses projets pour 2007, en fixant les objectifs, les priorités et les besoins en ressources.

Nous avons également recommandé que l'attribution de la responsabilité de l'élaboration du rapport sur l'exécution du programme, actuellement du ressort de la Division de l'audit et de la supervision internes, fasse l'objet d'une nouvelle analyse en fonction de la pratique suivie couramment dans le système des Nations Unies [par les chefs de projet].

Révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI

Le projet de Règlement financier et de règlement d'exécution du Règlement financier a été présenté au Comité d'audit.

Le Comité d'audit a noté avec satisfaction que l'OMPI s'était inspirée pour rédiger son projet de document du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU récemment approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui avait permis de gagner du temps et d'alléger le travail et contribuait à l'œuvre d'harmonisation des règles et des procédures au sein du système des Nations Unies.

Nous avons recommandé que la nouvelle version proposée du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution soit présentée au Comité du programme et budget assortie d'un calendrier pour son application ainsi que d'une description détaillée des coûts et des tâches nécessaires à la mise en application des règlements.

À cet égard, le Comité d'audit a noté que certaines procédures relatives au Règlement financier et à son règlement d'exécution pourraient être freinées à court terme par l'absence de systèmes automatisés appropriés. Ces problèmes devraient être résolus par la mise en œuvre du système proposé de planification des ressources d'entreprise.

Nous nous sommes également félicités des mesures proposées tendant à confier de nouveau aux chefs de programme la responsabilité de rendre des comptes, ce qui mettrait un terme à la pratique actuelle selon laquelle la nécessité d'obtenir l'autorisation du contrôleur pour certaines dépenses exonère les chefs de programme de la responsabilité de gérer leurs projets.

D'autres recommandations ont notamment été formulées sur les questions suivantes :

- a) l'achèvement d'un projet visant à définir la voie à suivre en ce qui concerne l'établissement de procédures respectueuses de l'éthique et de règles de divulgation financière;
- b) la ratification par les États membres des conventions adoptées par les assemblées des États membres;
- c) l'établissement d'un plan de formation à l'application du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution;
- d) l'élaboration d'une politique de réglementation applicable aux investissements à court et long termes; et,
- e) l'examen de la double structure de gestion financière existante entre le Bureau du contrôleur et le Département des finances, que le comité considère comme inefficace, et la création d'un système unifié.

Examen du mandat du Comité d'audit de l'OMPI

À la demande du Groupe de travail du Comité du programme et budget (document WO/PBC/WG/06/2), le Comité d'audit a examiné son mandat et proposé d'y apporter des modifications. Le projet de mandat modifié fait l'objet de l'annexe I du rapport du Comité d'audit.

Les modifications proposées ont été soumises au Groupe de travail du Comité du programme et budget qui les a examinées à sa session tenue au mois d'avril. Les représentants du Comité d'audit ayant participé à cette réunion ont pris note des observations formulées par les États membres. Le Comité d'audit les examinera à sa cinquième session et présentera un rapport au Comité du budget suffisamment tôt avant sa session de septembre.

[Fin de l'annexe VI et du document]